



DESTINÉ AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE MONTRÉAL
AVRIL 2015

le bulletin du RIOCM

ÉDITORIAL

Des Panama Papers au communautaire

PAR SÉBASTIEN RIVARD
COORDONNATEUR

Le débat sur l'évasion fiscale fait rage au Québec et dans le monde. Il était temps ! Le scandale des Panama Papers nous révèle à quel point il est révoltant que des centaines de millions de dollars échappent au trésor public alors que les gouvernements imposent des mesures d'austérité draconiennes qui nuisent à une majorité de la population.

Mais quel est le lien entre l'évasion fiscale et les organismes communautaires ? Le dernier budget du Québec nous démontre à quel point ces deux dossiers sont liés. Pour écrire son budget à l'encre noire, le gouvernement choisit à nouveau de travailler sur la colonne des dépenses plutôt que sur la colonne des revenus : des compressions sont imposées en santé et services sociaux, en éducation et les budgets du communautaire continuent d'être gelés. Il semble beaucoup plus facile de s'attaquer aux services à la population que de prendre des mesures sérieuses pour s'attaquer à l'évasion fiscale.

Le gouvernement justifie son inaction par le caractère mondial du phénomène et la difficulté d'agir nationalement pour le contrer. Pourtant, tel que le rappelait récemment le philosophe Alain Deneault sur les ondes de Radio-Canada, il n'y a aucune contradiction entre les mesures qui peuvent être prises au plan national et les actions transnationales. Aux États-Unis, le gouvernement a adopté de nombreuses règles forçant la divulgation des informations bancaires concernant les comptes dans les paradis fiscaux et une loi interdisant aux compagnies de déplacer leurs sièges sociaux pour des raisons



◀ Action de la
Coalition Main Rouge,
31 mars 2016

PHOTO : COALITION OPPOSÉE À LA
TARIFICATION ET À LA PRIVATISATION
DES SERVICES PUBLICS

d'économies fiscales. Au lieu d'agir en ce sens, le Canada et le Québec ont plutôt choisi d'adopter des règles s'apparentant à celles pratiquées dans les juridictions de complaisance.

La Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics rappelle depuis des années qu'il y aurait 10 milliards \$ de solutions fiscales pour le Québec, qui permettraient de freiner la spirale descendante de l'austérité. Pour arriver à forcer le gouvernement à mettre en œuvre ces solutions, il faudra une pression populaire importante. Le mouvement communautaire a toute la légitimité pour exiger des changements politiques : la fin de l'évasion fiscale, la mise en œuvre de solutions fiscales progressistes et le réinvestissement dans nos services publics et le communautaire.

La mobilisation du 29 avril de la Coalition Main Rouge, la marche du 1er mai et le rassemblement du 18 mai à Montréal, organisé par le RIOCM, sont nos prochains rendez-vous. Alors qu'en Islande des mobilisations ont forcé la démission du premier ministre qui a s'est adonné à l'évasion fiscale, nous devons tout mettre en œuvre forcer le gouvernement du Québec à changer ses politiques ou à céder sa place.

L'austérité continue

PAR MARIE-CHANTAL LOCAS
AGENTE D'ANALYSE, DE FORMATION ET DE LIAISON

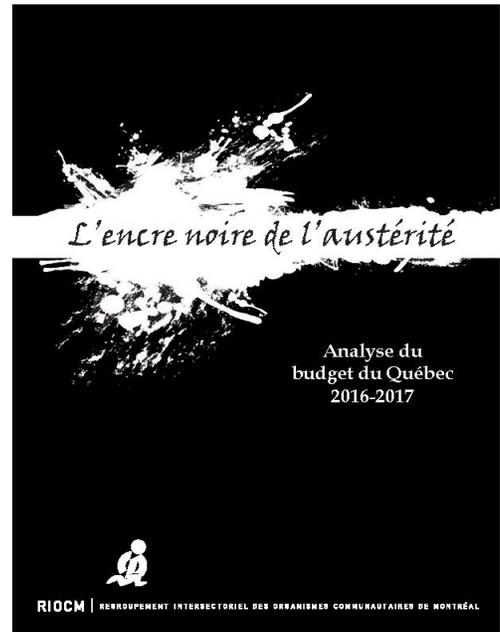
Depuis son arrivée au pouvoir en avril 2014, le gouvernement libéral nous a habitués à des rondes de compressions budgétaires touchant tous les secteurs. Selon l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), le Québec s'est vu imposer 342 mesures totalisant 4 milliards \$ de coupes au cours des deux dernières années¹. Malgré ce que nous dit le gouvernement, tout cela a d'importantes conséquences sur les services à la population : ceux-ci sont désormais sous-financés et dans certains cas complètement déstructurés.

Pour une deuxième année consécutive, le budget du Québec est équilibré. Avec une augmentation des revenus du gouvernement de 2,7 % et un accroissement des dépenses de 2,4 %, il aurait été possible pour le ministre des Finances de réinvestir significativement dans les services publics et les programmes sociaux², mais tel ne fut pas le cas.

Pour l'année à venir, 476 millions \$ seront investis pour diminuer le fardeau fiscal des entreprises et des particuliers. Notons entre autres, que la taxe santé sera réduite dès cette année et qu'elle sera abolie en 2018. Les dépenses publiques augmenteront, passant de 1,7 % en 2015-2016 à 2,7 % en 2016-2017, mais ce ne sera pas suffisant pour pallier les effets des coupes effectuées précédemment.

En santé et services sociaux, le gouvernement entend poursuivre la réforme amorcée en 2014. L'augmentation des dépenses prévue pour ce ministère en 2016-2017 est de 2,4 %, ce qui est loin d'être suffisant pour couvrir l'augmentation des coûts du système. Ainsi, le manque à gagner pour cette année seulement est de 540 millions \$³. Face à cette situation, le budget Leitão prévoit un faible réinvestissement de 88 millions \$ destiné au soutien des personnes les plus vulnérables.

L'éducation est supposément la priorité du gouvernement Couillard cette année. C'est à ce ministère qu'il concède la plus haute augmentation des dépenses pour 2016-2017,



▲ Cliquez sur l'image pour le document complet.

soit 3 %. À cela s'ajoutent 500 millions \$ d'investissement sur trois ans, notamment pour prévenir le décrochage scolaire. Un autre 700 millions \$ sera investi dans les prochaines années pour la rénovation et l'amélioration des établissements d'enseignement. Rappelons que pour la Commission scolaire de Montréal seulement, le déficit d'entretien cumulé des écoles se chiffre à 1,1 milliard \$⁴.

Dans son budget 2016-2017, le gouvernement fait quelques investissements qui valent la peine d'être soulignés. Confronté au mécontentement généralisé, il réduit de 50 % la contribution additionnelle pour le deuxième enfant en service de garde subventionné. Le ministre des Finances octroie aussi 3 millions \$ sur cinq ans à la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes de même que 1,9 million \$ à la Stratégie gouvernementale pour prévenir et lutter contre les violences sexuelles.

En matière de logement social, le gouvernement annonce 128 millions \$ pour financer 1500 logements sociaux sur deux ans, soit seulement 750 unités par année. Selon le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), ce nombre ne correspond même pas à 3% des besoins actuels. Du côté de la réforme de l'aide sociale, le gouvernement a prévu une enveloppe de 10 millions \$ pour le programme Objectif

(suite à la page suivante)

Emploi. Bien que la légère bonification de la prestation qui sera accordée à ceux et celles qui participeront à ce programme soit un élément positif, les pénalités qui seront imposées aux autres ne sont tout simplement pas acceptables.

Au niveau du financement à la mission des organismes communautaires, les groupes en santé et services sociaux verront leur subvention PSOC augmenter de 1,2 %. Du côté des organismes familles, le gouvernement investit 1 million \$ pour le rehaussement de leur financement. Bien qu'on puisse saluer l'effort, la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ) souligne que cela représente un montant de 4 000 \$ pour 265 groupes qui doivent répondre aux besoins de plus en plus complexes des familles qui les fréquentent⁵. Pour les organismes en défense collective des droits, le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (FAACA), qui finance aussi les Corporations de développement communautaire (CDC), sera bonifié d'un peu moins de 200 000 \$. En réalité, cela constitue une compression pour les groupes, qui voient leurs dépenses quotidiennes augmenter et leur subvention stagner.

En résumé, nous assistons avec ce budget à un léger ralentissement des politiques d'austérité. Par contre, après les deux dernières années de gouvernement Couillard, le Québec aurait eu besoin d'investissements majeurs dans tous les secteurs pour réparer les dégâts. Comme ce n'est pas ce que nous propose le ministre Leitão, les coupes actuelles viendront aggraver les effets des compressions précédentes.

1. Nguyen, Minh. *Bilan de l'observatoire sur les conséquences des mesures d'austérité 2014-2016*, IRIS, mars 2016, [en ligne] http://iris-recherche.s3.amazonaws.com/uploads/publication/file/Bilan_observatoire_WEB.pdf, p.3.
2. Hurteau, Philippe. « Budget : La maison est en ordre, vraiment ? », *Journal de Montréal*, 17 mars 2016, [en ligne] <http://www.journaldemontreal.com/2016/03/17/budget-la-maison-est-en-ordre-vraiment>.
3. *Ibidem*.
4. Chouinard, Tommy. « Des millions de plus pour rénover les écoles de la CSDM », *La Presse*, 16 janvier 2016, [en ligne] <http://www.lapresse.ca/actualites/education/201601/16/01-4940491-des-millions-de-plus-pour-renover-les-ecoles-de-la-csdm.php>.
4. Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec, *Budget du Québec: Les reculs s'accumulent et la pauvreté gagne du terrain!*, 17 mars 2016, [en ligne] <http://www.fafmrq.org/wp-content/uploads/2016/03/comFAF-MRObudget2016.pdf>.

Une politique de développement social à la ville de Montréal

Pour donner suite à sa *Biennale du développement social de Montréal* ayant eu lieu en juin 2015, le Forum régional sur le développement social de l'Île de Montréal (FRDSIM) a fait ressortir trois grandes stratégies globales des différentes solutions proposées lors de l'événement. Ces trois axes sont :

1. Contribuer à la mise en place d'une politique montréalaise de développement social ;
2. Documenter le développement social ;
3. Communiquer le développement social.

Puisque, la Ville de Montréal s'était engagée lors de la Biennale à mettre en place une telle politique, le FRDSIM s'investira principalement

dans les solutions 2 et 3. Des comités seront bientôt mis sur pied et les groupes intéressés sont invités à s'y impliquer.

Mettre en place
une politique
montréalaise de
développement
social

Documenter le
développement
social

Communiquer le
développement
social



Pour ce faire, il suffit de contacter Jérôme Maurice, coordonnateur du FRDSIM au 514 872-9695 ou au xmaurje@ville.montreal.qc.ca.

Quant à la politique montréalaise de développement social, la ville a déjà commencé ses travaux, puisqu'un comité de pilotage a été mis en place. Les groupes devraient en entendre parler dans la prochaine année. Des consultations sur la future politique sont prévues dans le processus.

Rôle de l'État, philanthropie et politiques sociales

Un débat public s'impose

PAR MARIE-CHANTAL LOCAS
AGENTE D'ANALYSE, DE FORMATION ET DE LIAISON

Le 14 mars dernier, Radio-Canada diffusait un reportage sur les partenariats publics philanthropiques (PPP) entre le gouvernement du Québec et la Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC). Tout en annonçant la fin de *Québec en forme* en 2017 et celle d'*Avenir d'enfants* en 2019¹, le journaliste y dresse un bilan de cette collaboration qui avait débuté en 2007.

Dans le cas d'*Avenir d'enfants*, on apprend que pour les cinq premières années d'existence du programme, seulement 44 % de l'argent investi s'est rendu dans les communautés. Le reste a été dépensé en salaire pour le personnel de la fondation, en frais de déplacement, en consultants et en recherche. De l'avis de la Coalition «Non aux PPP sociaux», il y a beaucoup trop d'argent qui est allé à la structure plutôt qu'aux services à la population².

Dans un contexte d'austérité où le gouvernement multiplie les compressions dans les services publics et les programmes sociaux, les organismes communautaires voient les demandes qui leur sont adressées augmenter sans cesse, alors que leur financement stagne depuis des années.

Bien sûr, la coalition se réjouit de la fin des PPP sociaux puisqu'il s'agit là d'une des quatre revendications qu'elle porte depuis sa création en 2011. Toutefois, le gouvernement n'a pas commenté la fin des ententes et ne s'est pas engagé à ne pas en conclure de nouvelles ni à rediriger les sommes jusque-là investies dans les services publics et la mission de base des organismes communautaires. À ce propos, la coalition a interpellé les différents ministères concernés au début de l'été 2015 et n'a obtenu aucune réponse.

Avec la fin de *Québec en forme* et d'*Avenir d'enfants*, les organismes communautaires

voient une importante source de financement disparaître. Ainsi, des projets qui avaient été mis sur pied dans le cadre de ces programmes prendront fin faute de soutien. Cela soulève l'enjeu de la pérennité du financement provenant des fondations philanthropiques. Dès le départ, la Coalition «Non aux PPP sociaux» avait mis de l'avant cette préoccupation. À Montréal, cette question se pose encore une fois avec l'arrivée du Projet impact collectif (PIC) de Centraide auquel la FLAC contribue financièrement.

Bien que les PPP sociaux entre le gouvernement québécois et la FLAC prennent fin, il n'y a pas eu de débat public sur le rôle que jouent les fondations au Québec. Dans un contexte d'austérité où le gouvernement multiplie les compressions dans les services publics et les programmes sociaux, les organismes communautaires voient les demandes qui leur sont adressées augmenter sans cesse, alors que leur financement stagne depuis des années. Ce faisant, la pression pour que les groupes participent aux diverses initiatives philanthropiques est de plus en plus grande. Cette situation préoccupe grandement le RIOCM qui souhaite poursuivre sa réflexion sur le sujet et demande la tenue d'un débat public réunissant tous les acteurs impliqués.



▲ Conférence de presse de la Coalition non aux PPP sociaux, 15 mars 2016

PHOTO : COALITION NON AUX PPP SOCIAUX

1. Le partenariat Réunir Réussir a de son côté pris fin en 2015.
2. [Pour lire la réaction de la Coalition «Non aux PPP sociaux», cliquez ICI.](#)



Dans la grande noirceur,
le communautaire veille!

18 mai 2016

**17h30 : pique-nique festif et familial
à la statue du Mont-Royal**
19h30 : manifestation à la chandelle

Ce qui s'en vient au niveau de la mobilisation

PAR BRUNO LAPRADE
AGENT DE COMMUNICATION ET DE LIAISON

AU NIVEAU NATIONAL : vers une mobilisation unitaire

Les regroupements nationaux des différents secteurs se sont réunis avec le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) afin de discuter de l'élargissement de la mobilisation sur la reconnaissance et le financement de l'action communautaire autonome (ACA). Face au constat d'une fermeture des divers ministères à nos revendications et à nos problèmes chroniques de sous-financement, plusieurs ont cru bon d'unir nos forces. Ainsi, des représentant-e-s issu-e-s de la défense des droits, santé et services sociaux, famille, femmes, alphabétisation, et d'autres secteurs se sont entendus pour mettre sur pied une nouvelle campagne. Celle-ci porterait sur :

- l'ACA comme moteur de progrès social,
- le respect de la Politique en matière d'action communautaire
- le rehaussement du financement des organismes d'ACA (incluant l'indexation)
- la fin de l'austérité (compressions budgétaires)

Un comité de coordination sera mis sur pied. Cette campagne, qui s'échelonne sur plusieurs années, risque de se substituer à celle du RQ-ACA déjà en branle, *Action communautaire autonome, actions gouvernementales exigées*. Les premières actions de la nouvelle campagne devraient avoir lieu à l'automne.

ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME, ACTIONS GOUVERNEMENTALES EXIGÉES : lancement du rapport

D'ici là, la campagne du RQ-ACA continue ses actions. Après la tournée des commissions populaires dans tout le Québec à l'automne 2015 et à l'hiver 2016, le RQ-ACA est à rédiger le rapport final. Celui-ci devrait être dévoilé à la mi-mai.

Le RIOCM travaille également à une capsule souvenir de la commission populaire de Montréal.

CAMPAGNE SECTORIELLE : « Je soutiens le communautaire » toujours en action

En parallèle à la campagne unitaire, les représentations sectorielles se poursuivent. En effet, le comité de coordination de *Je tiens à ma communauté > je soutiens le communautaire* prépare un nouveau plan d'action à proposer aux groupes en santé et services sociaux. Composé de représentants de la Coalition des tables régionales d'organismes communautaires (CTROC) et de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB), le comité va de l'avant avec ses représentations auprès du ministère pour faire valoir notre revendication de 225 millions \$ en financement à la mission.

(suite à la page suivante)



Affiche pour
l'action du 18 mai.
Disponible en ligne :
www.riocm.ca



Manif-actions
Montréal
12h00
Place Jean-Paul-Riopelle



Cela, en plus de participer à différentes actions en soutien à différentes luttes, notamment celles sur l'austérité. Mais prochainement, la campagne aura également ses propres actions à nous proposer. C'est à suivre.

**EN ATTENDANT, AU NIVEAU RÉGIONAL :
une action pique-nique le 18 mai en soirée**

On vous invite à un pique-nique festif et familial, le 18 mai prochain en soirée. À compter de 17 h 30, venez nous rejoindre à la statue de Sir George-Étienne Cartier au Mont-Royal afin de partager nourritures et chansons. Puis, dès que le soir tombera, nous partirons en manifestation à la chandelle vers le Parc Lafontaine pour une action symbolique. Dans la grande noirceur, le communautaire veille ! C'est l'occasion de venir socialiser tout en exprimant notre colère envers le sous-financement de nos groupes. Parce que le communautaire, on n'a pas les moyens de s'en passer !

→ L'affiche et le bandeau facebook sont disponibles ici : <http://www.riocm.ca/18-mai-en-soiree-action-pour-la-reconnaissance-et-le-financement-du-communautaire/>

→ Événement facebook : <https://www.facebook.com/events/1003799296366554/>

**MOBILISATION DU 1^{ER} MAI :
action montréalaise le 29 avril
et marche syndicale le dimanche**

Dans le cadre du 1^{er} mai, la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics lance un appel le 29 avril prochain à une journée d'actions nationale pour un réinvestissement massif dans les programmes sociaux et les services publics. À Montréal, la Coalition organise une manif-action à midi à la Place Jean-Paul Riopelle.

Événement facebook : <https://www.facebook.com/events/156429988084849/>

Du côté syndical, un rassemblement est prévu le 1^{er} mai à 12 h 30. Le rendez-vous est un parc La Fontaine, au coin des rues Rachel et La Fontaine.

La convergence des luttes anticapitalistes appelle également à une manifestation à 15 h, au square Philips (métro McGill).

Voir l'appel : http://www.clac-montreal.net/mayday_2016

29 AVRIL 2016
JOURNÉE NATIONALE D' ACTIONS
POUR UN RÉINVESTISSEMENT MASSIF
DANS LES PROGRAMMES SOCIAUX ET LES SERVICES PUBLICS



La fin des vérifications pour activités politiques

Qu'est-ce que cela signifie pour les organismes de bienfaisance ?

PAR LE CENTRE DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Au COCo, nous ne sommes pas avocats, mais nous essayons de vous donner la meilleure information légale possible. Si vous cherchez à savoir comment la loi s'applique à votre situation, contactez un avocat.

Les organisations communautaires de tout le pays ont célébré l'annonce de la ministre du Revenu, Diane Lebouthillier, que le gouvernement fédéral allait « mettre fin » aux vérifications des activités politiques des organismes de bienfaisance, un programme largement critiqué mis en place sous Harper. Dans les dernières semaines, beaucoup de mérite a été attribué au nouveau gouvernement pour la fin d'un programme qui allait de toute façon se terminer.

« Mais avec 90 % des vérifications qui se poursuivront telles que planifiées, nous doutons que cette annonce mérite les éloges qu'elle a reçus. »

La vérification des activités politiques était un programme de 4 ans visant 60 organismes de bienfaisance au Canada. Jusqu'à présent, 30 de ces groupes ont déjà été audités et les Libéraux complèteront les vérifications actuellement en cours sur 24 autres organismes de bienfaisance, n'en épargnant au final que 6. Ces audits étaient considérés comme une « chasse aux sorcières » largement inefficaces dans leur visée d'épingler les organismes contrevenant aux règles. Personne ne regrettera leur abandon dans le secteur de la bienfaisance du Canada. Mais, avec 90 % des vérifications qui se continueront telles que planifiées, nous doutons que cette annonce mérite les clairs et trompettes qu'elle a reçus. Il n'est également pas clair que les impacts à long terme de ces vérifications seront renversés, incluant le « [climat de peur de la défense des droits](#)¹ » ressentie par beaucoup d'organismes durant ces quatre ans.

Surtout, la fin des audits ne règle pas un des plus gros problèmes avec la loi canadienne sur les organismes de bienfaisance entourant les activités politiques : celle-ci reste vague et pleine de confusion, puis encourage l'autocensure. Plusieurs organismes de bienfaisance évitent des activités parfaitement légitimes par peur et par manque de clarté des règles; d'autres dépensent plus qu'ils ne peuvent se le permettre pour retenir les services d'avocats spécialisés en bienfaisance. Au COCo, notre position est à la fois de s'opposer aux restrictions canadiennes qui limitent les dépenses des organismes à un maximum de 10 % de leur budget annuel en activités politiques (puisque c'est une limite très basse et fortement différente, par exemple, des règles du Royaume-Uni qui autorisent jusqu'à 49 %), et d'informer le mieux possible les organismes sur ce que veut dire une « activité politique ».

Voici trois idées reçues sur les limites concernant les activités politiques.

- La plupart des gens pensent que les activités politiques sont limitées à 10 % du budget. En réalité, cela dépend de votre budget (les plus petites organisations peuvent en utiliser davantage). Vous pouvez également demander une exception si, par exemple, vous menez une grande campagne une certaine année et que vous ne souhaitez pas utiliser votre budget l'année suivante.
- Si cela fait partie de votre mandat, les rencontres avec des fonctionnaires gouvernementaux ou des élus ne comptent pas comme des activités politiques si elles sont [bien motivées](#) – c'est à dire basées sur des faits.
- Les campagnes de sensibilisation publiques, si elles sont [bien motivées](#), ne comptent pas non plus comme activité politique (si elles sont, bien sûr, à l'intérieur de votre mandat).

(suite à la page suivante)

« Plusieurs organismes de bienfaisance évitent des activités parfaitement légitimes par peur et par manque de clarté des règles ; d'autres dépensent plus qu'ils ne peuvent se le permettre pour retenir les services d'avocats spécialisés en bienfaisance. »



ILLUSTRATION : 123RF/CORINAROSU

C'est une honte que des organismes de bienfaisance qui pourraient avoir un impact important sur les processus décisionnels canadiens se détournent de leur rôle de défense des droits par peur et par désinformation. Si vous désirez en apprendre davantage, l'Agence du Revenu du Canada (ARC) a créé [d'excellentes références](#).

Finalement, la question de la semaine : **est-ce que l'arrêt des audits change le processus d'accréditation pour les organismes de bienfaisance ?** La réponse est non. La reddition de comptes demeure la même (on peut trouver [l'information ici](#)), et comme à son habitude, l'ARC fera des vérifications auprès de 800 organismes pour diverses raisons. Le programme de vérification des activités politiques visait un nombre supplémentaire d'organisations, basé sur les règles habituellement suivies pour tous les organismes.

Merci aux conseils utiles de Samuel Singer, un avocat spécialisé en bienfaisance de Montréal, qui a pu répondre à nos questions pour cet article. On peut le contacter au [samuelsinger.ca](#).

1. Appelé «advocacy chill».

La campagne « Les OSBL ne sont pas des lobbys » se poursuit

Le projet de loi 56 avait été mis de côté par le premier ministre Couillard le temps de permettre au Commissaire au lobbyisme de tenir une consultation sur le sujet. Celle-ci a eu lieu cet hiver et un rapport devrait être remis d'ici la fin avril. Le caractère privé de cette consultation a été décrié par le Groupe des organisations opposées à l'assujettissement de tous les OSBL à la *Loi sur le lobbyisme*. Malgré tout, 55 organismes ont été entendus, 99 documents ont été déposés dont 61 mémoires, la plupart portant le même message que l'adoption de cette loi aurait de graves conséquences sur les organismes communautaires et la démocratie.

En attendant que le gouvernement rende public le rapport, les groupes continuent de se mobiliser. Une rencontre avec la ministre Rita De Santis est prévue le 22 avril. Une 5^e rencontre de stratégie est également prévue le 4 mai à 13 h (pour obtenir les détails, contactez monosblpaslobby@gmail.com)

Les organismes sont invités à contribuer aux actions en cours en transmettant une lettre aux titulaires de charges publiques (élus, attachés politiques, directions générales des ministères, fonctionnaires qui gèrent les programmes, etc.) avec lesquels ils sont en contact. Un exemple de lettre type est disponible ici.

<http://typepad.us4.list-manage.com/track/click?u=8eb8eb4a560d9b2e9995fc950&id=1961684ad5&e=58261b67fa>

Pour voir les mémoires déposés ou pour toute information sur la campagne, consultez le :

<http://trpocb.org/campagnes/lobby/>

Pétition pour l'abolition de la taxe sur les immeubles non résidentiels pour les organismes à but non lucratif

Les organismes communautaires peuvent généralement être exemptés des différentes taxes municipales s'ils en font la demande. Il suffit, dans la plupart des cas, de demander à la [Commission municipale du Québec](#). Cependant, lorsqu'un organisme à but non lucratif (OBNL) loue un local dans un immeuble non résidentiel dont la vocation n'est pas entièrement communautaire (si le bâtiment contient également des commerces ou des bureaux de professionnels, par exemple), la Commission ne peut exempter l'édifice. Le propriétaire du bâtiment reçoit donc un compte de taxes qu'il fait généralement payer par ses locataires. Les OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels ne peuvent donc pas réclamer les taxes qui leur sont chargées. Pour ces groupes, cela représente souvent des milliers de dollars perdus, qu'ils auraient pu investir dans la réalisation de leur mission.

Si la ville possède un [Programme d'aide financière aux OBNL locataires](#), permettant d'aller récupérer au maximum 7 % de leur loyer (jusqu'au maximum de 5000 \$), celui-ci est inadéquat pour couvrir la facture. C'est pourquoi nous vous invitons à faire circuler cette pétition du Centre des femmes de Rivière-des-Prairies et du Centre de jour l'Art-Rivé afin de faire abolir cette taxe pour tous les OBNL.

Pour signer la pétition en ligne en ligne :

<http://www.petitions24.net/>

[taxe_sur_immeubles_non_residentiels_non_pour_les_obnl](#)

Pour faire imprimer la pétition :

[http://www.cdfrdp.qc.ca/centre/2016/04/p%C3%A9tition-pour-labolition-de-la-taxe-sur-les-immeubles-](http://www.cdfrdp.qc.ca/centre/2016/04/p%C3%A9tition-pour-labolition-de-la-taxe-sur-les-immeubles-non-r%C3%A9sidentiels-pour-les-obnl.html)

[non-r%C3%A9sidentiels-pour-les-obnl.html](#)



Pour nous joindre : 753, avenue du Mont-Royal Est
Montréal (Québec) H2J 1W8
Téléphone : 514.277.1118 • Télécopieur : 514.277.2333
Courriel : info@riocm.ca • Site web : www.riocm.ca

COORDINATION, RÉDACTION, RÉVISION
ET CORRECTION : **Bruno Laprade,**
Marie-Chantal Locas et Sébastien Rivard
GRAPHISME : **Diane Héroux**

QUELQUES NOUVELLES EN BREF

PSOC

Indexation PSOC

Le ministère de la Santé et des Services sociaux confirme que l'indexation des subventions à la mission du PSOC pour 2016-2017 sera de 1,2 %.

Le RIOCM déplore le fait que cette indexation ne couvre pas l'augmentation du coût de la vie et ne permette aucun développement des organismes communautaires en l'absence de rehaussement de leur financement à la mission. Ce sont heureusement les membres et les travailleuses et travailleurs des organismes qui écoperont.

CIUSSS
CENTRE-SUD

CIUSSS Centre-Sud : les travaux du Comité régional de liaison sont relancés

Un an après le projet de loi 10 et l'entrée en vigueur de la réforme, les travaux du Comité régional de liaison sur le partenariat seront relancés sur de nouvelles bases. Le 2 mai prochain, une rencontre réunissant les regroupements régionaux d'organismes communautaires, le Service régional des activités communautaires et les représentants des 5 CIUSSS permettra de revoir la structure et les mandats du comité régional et d'amorcer une nouvelle étape dans les collaborations.

Nous espérons que ces travaux permettront d'aborder les enjeux importants pour le milieu communautaire et qu'ils contribueront à consolider le dialogue avec les CIUSSS. Le maintien d'une vision régionale des enjeux et une cohérence dans les actions est primordial selon nous.

DSP

Travaux avec la direction de la santé publique de Montréal

La Direction de la santé publique de Montréal procède actuellement à des travaux importants en lien avec les trajectoires de fonds et la révision du plan d'action intégré en santé publique (PARI).

Pour les trajectoires de fonds, la DSP annonçait par lettre le 18 mars dernier que les fonds qui transitent actuellement par les CIUSSS seront gérés de façon régionale par le CIUSSS Centre-Sud, auquel est rattachée la DSP. Cette nouvelle gestion des fonds s'appliquera à partir de 2017-2018 et les modalités de transition seront élaborées durant l'année en cours, 2016-2017.

Pour la révision du PARI, la DSP de Montréal attend le plan d'action du ministère de la Santé et des Services sociaux, auquel le plan d'action régional devra s'arrimer. La DSP entend consulter le milieu communautaire ce printemps de deux façons : consultation d'organismes spécialisés sur des problématiques particulières et consultation du Comité conjoint santé publique et milieu communautaire.

Le RIOCM, le ROCFM et plusieurs tables (sectorielles et de quartier) ont soulevé des enjeux quant aux processus de consultation entourant ces changements à la DSP. Nous considérons que le temps accordé est trop court et que les organismes réunis sur une base de quartier n'auront pas l'occasion de réellement contribuer aux consultations. Nous avons demandé à la DSP de revoir les modalités pour les rendre plus participatives et démocratiques.

Lien vers la lettre : http://www.riocm.ca/wp-content/uploads/2016/04/2016-03-18_let-partenaires_drsp.pdf

Votre organisme
n'est pas membre
du RIOCM ?

CLIQUEZ ICI
[www.riocm.ca/
devenir-membre.
html](http://www.riocm.ca/devenir-membre.html)